

**AVIS PUBLIC**  
**Demande de dérogation mineure**  
**aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**, avis public est par le présent donné qu'une consultation publique débutera en date de ce jour par avis publié sur le site Internet de la Ville. Toute personne intéressée à émettre un avis sur cette dérogation ou obtenir des informations supplémentaires doit faire parvenir ses commentaires par écrit par courrier au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, Québec (GOC 2Bo) ou par courriel à l'adresse suivante : [greffe@villeneuve-richmond.com](mailto:greffe@villeneuve-richmond.com), **et ce, au plus tard le 15 avril 2021**. Pour de plus amples informations, vous pouvez également communiquer avec M. Jean-Sébastien Bourque au 418 392-7000, poste 9-229.

Un rapport de ces commentaires sera soumis au Conseil municipal qui par la suite statuera sur cette demande lors de la séance ordinaire du 3 mai 2021.

**185, avenue Bert-Dimock**

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 5.5.3.3

Autoriser qu'il y ait deux (2) bâtiments accessoires sur le terrain, un de 12' X 16' ainsi qu'un second de 8' X 10', au lieu d'un (1) seul, ayant un maximum de 11 mètres carrés.

Les bâtiments accessoires devront être à plus de 4 mètres de la résidence.

Donné à New Richmond  
Ce 31<sup>e</sup> jour de mars 2021

Céline LeBlanc  
Greffière